Mont Saint Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 04/07/2025	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE
par : Madame Christine METAIS et Monsieur Olivier ERMAKASTAR	n° : **DP 076 451 22 00053 2025.882**
demeurant à : 26 Impasse de Clères 76130 MONT-SAINT-AIGNAN	surface de plancher (1) : -
pour : Création d'une piscine et d'un ascenseur Création d'une piscine extérieure et d'un ascenseur sur un terrain sis à : 26 impasse de Clères à Mont-Saint-Aignan	surface du terrain : 435,00 m² cadastre : AL36, AL270 et AL268

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 22 00053 en date du 04/07/2022 délivrée à Madame Christine METAIS et Monsieur Olivier ERMAKASTAR pour la création d'une piscine et d'un ascenseur ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 04/07/2025 tendant au retrait de la dite déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée.**

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 7 juillet 2025
pour le maire et par délégation

MONT-SAINT-AIGNAN Seine-Maritime MAIRIE

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr